

## AVENANT N° 1 AUX REGLES PARTICULIERES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MONTEE IMPOSSIBLE

### ARTICLE 8 - ENGAGEMENT

Les engagements seront ouverts jusqu'au 30 avril 2019 aux pilotes souhaitant participer à l'intégralité du championnat.

A partir du 1er mai, les engagements seront ouverts aux pilotes souhaitant participer à une ou plusieurs épreuves.

Les engagements seront validés un mois avant la 1ère épreuve. En priorité seront sélectionnés **les pilotes ayant participé au championnat de France Montée Impossible la saison dernière** et s'étant engagés sur la totalité des épreuves. Dans la limite des places disponibles les pilotes seront sélectionnés ensuite en fonction du nombre d'épreuves où ils sont inscrits et de la date d'inscription.

~~En priorité seront sélectionnés les pilotes s'étant engagés sur la totalité des épreuves dans l'ordre des inscriptions. Dans la limite des places disponibles, les pilotes seront sélectionnés ensuite en fonction du nombre d'épreuves où ils sont inscrits et ensuite en fonction de la date d'inscription.~~

~~Dans les deux cas, la priorité sera donnée aux pilotes ayant été classés et ensuite aux pilotes ayant participé au championnat de France 2018.~~

*Fait à Paris, le 8 mars 2019*